**Relevé de décisions de la séance du Comité Syndical du mardi 29 mars à 14h00**

Régulièrement convoqué le 22 mars 2022 par le Président, les membres du Comité Syndical, se sont réunis en séance ordinaire, à l'espace Louison Bobet à QUIBERON ce jour, le mardi 29 mars 2022 à 14 heures.

Titulaires Présents : D. BERNARD, A. NICOLAS, E. PIGEON, P. LOFFICIAL, D. RIGUIDEL, M. LE RAY, A. PINARD, G. GOUARIN, S. LEMOULINIER, S. LOHEZIC, MC LE QUER
Suppléants Présents : C. JULIEN, remplace G. HERCEND, titulaire empêché, MJ LE BRETON, remplace G. PIERRE, titulaire empêché

Pouvoirs : S. DOYEN, titulaire empêchée, donne pouvoir à D. RIGUIDEL

**Assistent également à la réunion** :
Anthony HAMEL, Directeur du syndicat mixte
Sandrine JULÉ, gestionnaire administrative, RH et Finances du syndicat mixte

Le Président fait l'appel et constate le quorum.
Sophie LEMOULINIER est nommée secrétaire de séance.

## Approbation du procès-verbal du 8 février 2022

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur Le Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 février dernier.

## Approbation du règlement intérieur du comité syndical

*Rapporteur : D. RIGUIDEL, président*

Suite à la validation des nouveaux statuts du syndicat mixte par l'arrêté préfectoral du 1er mars 2022, il convient d'actualiser le règlement intérieur du comité syndical afin que celui-ci soit conforme à ces nouveaux statuts.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, ADOPTE le règlement intérieur du comité syndical tel que présenté.**

## Autorisation de lancement d'un marché de prestation de service pour l'exploitation de la navette de passagers entre le Magouer et Etel (Passeur)

*Rapporteur : D. RIGUIDEL, président*

Depuis de nombreuses années, le syndicat mixte assure un service saisonnier de transports de passagers entre les ports d'Etel et du Magouër (Plouhinec). Ce service est un service identitaire du Grand Site et joue un rôle dans la continuité territoriale entre les deux rives de la Ria en particulier dans le cadre du développement des itinéraires cyclables et de randonnée. Il crée un lien entre les communes du Grand Site de France.

Toutefois, la gestion d'un tel service exige des compétences spécifiques et les contraintes d'exploitation sont grandissantes.
Si le syndicat mixte souhaite conserver la maîtrise de ce service essentiel, il envisage d'en confier la gestion à un prestataire privé dont c'est le cœur d'activité.

Aussi afin d'assurer le service de transport maritime de passagers entre Etel et le Magouër pour la saison 2022, il est proposé de lancer un marché de prestation de service.
Dans ce marché, le prestataire devra répondre à des caractéristiques minimales d'exploitation notamment en termes de fréquence, de période et d'amplitude fixés par le syndicat mixte et similaires aux conditions d'exploitation des années antérieures.

Le syndicat mixte mettra à disposition du prestataire retenu son navire le Treh Simon ainsi que les points d'accostage au Magouër et à Etel. Le Prestataire se chargera de l'ensemble des opérations de maintenance et d'entretien nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne gestion des points d'accostage et du matériel navigant mis à disposition par le syndicat mixte.
Les tarifs de la traversée seront fixés par le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à engager toute démarche nécessaire à la sélection d'un prestataire pour l'exploitation du service de navette à passagers entre les ports d'Etel et du Magouër (Plouhinec), par le biais d'un marché à procédure adaptée, AUTORISE le Président à signer tous documents s'y rapportant**

## Passeur – grille tarifaire 2022

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

En raison de l'envolée des coûts de carburants qui auront un impact sur le fonctionnement du service, il est proposé d'appliquer une hausse des tarifs par rapport à 2021.

| | 2021 HT | 2021 TTC (prix de vente du ticket) | | 2022 HT | 2022 TTC (prix de vente du ticket) |
|---|---|---|---|---|---|
| Aller simple | 2,09€ | 2,30€ | | 2,55€ | 2,80€ |
| Aller & Retour | 3,64€ | 4,00€ | | 4,36€ | 4,80€ |
| Enfants de 4 à 10 ans inclus | Demi-tarif | Demi-tarif | | Demi-tarif | Demi-tarif |
| Enfants de moins de 4 ans | Gratuit | Gratuit | | Gratuit | Gratuit |
| Vélos | Gratuit | Gratuit | | Gratuit | Gratuit |
| Abonnement Carnet de 10 « Aller-Retour » (11 ans et +) | 26,82€ | 29,50€ | | 32,27€ | 35,50€ |
| Abonnement Carnet de 10 « Aller-Retour (4 à 10 ans) | 13,64€ | 15,00€ | | 16,36€ | 18,00€ |

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE les tarifs 2022 pour l'activité saisonnière de transport maritime de passagers, telle que présentés ci-dessus.**

## Passeur – Création régie saison 2022 et recrutement des marins

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, AUTORISE, si le marché de prestations de service envisagé est infructueux, la création de la régie de recettes pour le service saisonnier de transport maritime de passagers, pour la période du 9 avril 2022 au 30 septembre 2022, DECIDE que les postes de marins répondent aux compétences prescrites par les Affaires maritimes, nécessitant notamment d'être titulaire du brevet de « Capitaine 200», RETIENT le salaire de chaque marin à raison de 74€ net par jour de travail, AUTORISE le Président à signer tout document s'y afférant.**

## Contribution des membres – année 2022

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2022, il est proposé d'augmenter de 3% le montant de la contribution soit 7,57€ par habitant. Le montant de la contribution n'avait pas évolué depuis 2015 et cette hausse va contribuer à la mise en œuvre du programme d'actions label et compenser une partie de l'inflation.

| | Rappel | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Collectivités membres** | **Population DGF 2020** | **Participation 2021** | **Population DGF 2021** | **Participation 2022 (+3%)** |
| | | **7.35€ / habitant** | | **7.57€ / habitant** |
| ERDEVEN | 5 605 | **41 196,75 €** | 5738 | 43 436,66 € |
| ETEL | 3 044 | **22 373,40 €** | 3075 | 23 277,75 € |
| LORIENT AGGLOMERATION (pour GAVRES) | 1 124 | **8 261,40 €** | 1160 | 8 781,20 € |
| PLOUHARNEL | 2 606 | **19 154,10 €** | 2638 | 19 969,66 € |
| PLOUHINEC | 6 448 | **47 392,80 €** | 6476 | 49 023,32 € |
| QUIBERON | 10 370 | **76 219,50 €** | 10381 | 78 584,17 € |
| ST PIERRE QUIBERON | 4 453 | **32 729,55 €** | 4455 | 33 724,35 € |
| DEPARTEMENT DU MORBIHAN | 33 650 | **247 327,50 €** | 33 923 | 256 797,11 € |
| **TOTAL** | | **494 655,00 €** | | **513 594,22 €** |

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE la contribution des membres pour l'année 2022, telle que présentée ci-dessus.**

## Vote du Budget 2022

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

Le budget primitif 2022 du syndicat mixte peut se résumer de la manière suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**
Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget principal prévisionnel pour l'année 2022 s'équilibrent à hauteur de 718 453€.
**SECTION D'INVESTISSEMENT**
Les dépenses et les recettes d'Investissement du budget prévisionnel pour l'année 2022 s'équilibrent à hauteur de 926 914€.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VOTE le Budget Prévisionnel 2022, tel que présenté.**

## CCBBO – Avenant 2022

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant 2022 à intervenir entre le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon et la communauté de communes Blavet Bellevue Océan, AUTORISE le Président à signer tout document concernant ce partenariat.**

## Natura 2000 – Révision Docob – demande subvention année 2022

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

| Synthèse montant prévisionnel du projet / Postes de dépenses | Montant supporté en € |
|---|---|
| Prestations de service | 0,00 € |
| Frais professionnel | 0,00 € |
| Frais de formation | 0,00 € |
| Frais de personnel | 26 512,56€ |
| Achats prévisionnels | 0,00 € |
| Frais de structure (forfait 15% coûts indirects) | 3 976,88 € |
| **TOTAL PROJET** | **30 489,44€** |

| Plan de financement / Financeurs sollicités | Montant en € |
|---|---|
| Etat / MEDDTL | 14 330,04 € |
| UE | 16 159,41 € |
| Région | 0,00 € |
| Département | 0,00 € |
| Agences de l'eau | 0,00 € |
| Autre (précisez) : | 0,00 € |
| Auto financement | 0,00 € |
| **TOTAL PROJET** | **30 489,44 €** |

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, S'ENGAGE à être opérateur Natura 2000 sur le site Natura 2000 n° FR 5300027 « Massif dunaire de Gâvres - Quiberon et zones**

**humides associées », et le site FR 5310093 « Baie de Quiberon », avec les financements dédiés pour l'évaluation, la révision et l'élaboration d'un nouveau DOCOB, APPROUVE l'engagement d'une convention avec l'Etat et l'Europe pour la réalisation du nouveau DOCOB , VALIDE le projet, le budget de l'opération et le plan de financement prévisionnel , AUTORISE le Président du syndicat mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

## AOT Fort de Porh Puns – Grille tarifaire 2022

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

Des compléments sont apportés à la grille tarifaire des AOT du fort de Porh Puns. Les tarifs 2022 peuvent donc se résumer de la manière suivante :

| TARIFS 2022 | |
|---|---|
| Les tournages de cinéma (long-métrage) ou de publicité (montage et démontage compris) | 1 500 €/jour |
| Les tournages de télévision (montage et démontage compris) | 1 000€/jour |
| Les tournages de documentaires, de cinéma (court-métrage et moyen-métrage), clips (montage et démontage compris) | 500€/jour |
| Autres usages* : manifestations, expositions, entraînements… | 100 €/jour |
| | 50 €/demi-journée |

*Exonération de 50% pour les manifestations et visites historiques et patrimoniales

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE la grille tarifaire 2022 (avec les compléments) pour les Autorisations d'Occupation Temporaire du fort de Porh Puns à Gâvres, telle que présentée ci-dessus.**

## Schéma de signalétique

*Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président*

L'objectif de ce schéma est d'organiser et d'harmoniser la signalétique, de favoriser la découverte du territoire en facilitant l'information et le guidage, de limiter l'impact sur les paysages de ces dispositifs.

Le schéma est pensé comme un document de référence pour le syndicat mixte mais également ses partenaires (communes, propriétaires fonciers…) en ce qui concerne la signalétique sur et à proximité des espaces naturels du Grand Site.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE les principes fondamentaux et les règles d'implantation de la signalétique sur le territoire du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon ; VALIDE la charte de signalétique ; SOLLICITE les organes délibérants des membres du syndicat mixte afin qu'ils prennent un engagement délibératif sur les conclusions de ce schéma de signalétique ; AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de ce schéma de signalétique du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.**